



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

## **Installations classées pour la protection de l'environnement**

### **ENREGISTREMENT**

## **CONSULTATION DU PUBLIC**

### **COMMUNE DE MIRE**

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2019, une consultation du public est ouverte en mairie de MIRE, du **16/08/2019 au 16/09/2019** inclus à la suite de la demande formulée par Monsieur le Gérant du G.A.E.C DE L'EPINARDIERE, afin d'être autorisé à régularisation d'un élevage de 230 vaches laitières situé "l'Epiniardière" 49330 MIRE, installation classée pour la protection de l'environnement, **soumise à enregistrement** visée sous la rubrique n° 2101.1.c, 2101.2.b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de MIRE, du **16/08/2019 au 16/09/2019**, aux jours et heures suivants :

**Du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr), rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement.

Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de MIRE ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

**[pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr)**

Le préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.